

S'ORGANISER POUR ÊTRE PRÊT



Noisy-le-Grand
et les risques
majeurs

DICRIM

Document
d'information communal
sur les risques majeurs

Vous informer pour être prêt

Les catastrophes d'origine naturelle ou technologique sont devenues une donnée que l'on ne peut pas écarter dans notre ville.

Les inondations, les phénomènes météorologiques, le transport de matières dangereuses (voie ferrée, axe routier) peuvent susciter une inquiétude naturelle de la part de la population noisélienne.

À travers ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le plan communal de sauvegarde (PCS), les services communaux œuvrent pour identifier les risques, prendre les mesures préventives qui s'imposent, réagir rapidement et de façon cohérente pour préserver la sécurité et la salubrité publique. Ces dernières relèvent de réflexes d'urgence qui doivent être préparés car comme nous le savons tous, le risque zéro n'existe pas.

La réglementation en vigueur attribue au maire la responsabilité de prendre les mesures de premières urgences pour préserver la sécurité de ses concitoyens.

La proximité de la Marne (aléas des crues), l'importance des zones boisées et la proximité de grands axes routiers font partie des phénomènes susceptibles de conduire le maire à requérir ses services municipaux afin de prévenir ou faire cesser tout danger dans notre commune. Le PCS peut aussi être déclencher, en tout ou partie, lors d'événements locaux (incendie d'immeuble, fuite de gaz, etc).

C'est pourquoi afin que l'action de la commune soit pleinement efficace il est primordial que la population se sente concernée par la problématique des risques majeurs.

Pendant toute la durée d'un événement, vous devez garder votre calme en attendant l'organisation des secours.

À ce titre, le document d'information communal sur les risques majeurs que vous avez entre les mains a pour objectif d'informer et de présenter les conduites à tenir afin de prévenir les risques éventuels. Il s'agit de prendre conscience que le risque majeur intègre le fait que si le risque grave existe, il n'a que de très faibles probabilités de se produire.

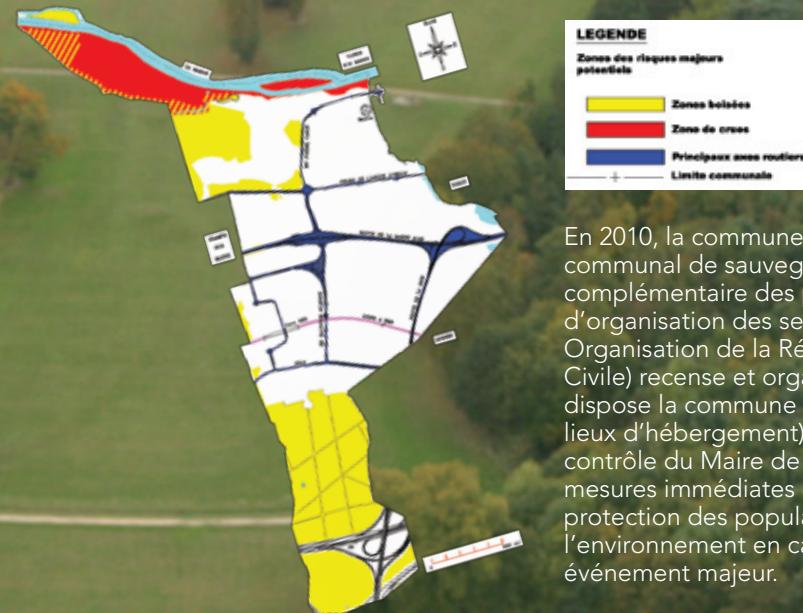
Je vous laisse le soin de prendre connaissance de document et vous incite à le conserver à portée de main.

Daniel VACHEZ
Maire de Noisiel

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou humaine occasionne d'importants dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement. Un risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et une forte intensité. À Noisiel, il peut s'agir d'inondations, de risques climatiques (canicule, tempête, neige, verglas), d'un accident lors du transport de matières dangereuses ou d'incendie de forêt.

Le plan communal de sauvegarde



LEGENDE
Zones des risques majeurs potentiels
Zones boisées
Zone de crues
Principaux axes routiers
Limites communales

En 2010, la commune se dote d'un plan communal de sauvegarde. Ce document, complémentaire des plans départementaux d'organisation des secours (ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) recense et organise les moyens dont dispose la commune (hommes, matériels lieux d'hébergement). Il permettra sous le contrôle du Maire de mettre en œuvre les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des populations, des biens et de l'environnement en cas de survenue d'un événement majeur.

L'information préventive

L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont exposés. Elle permet de les informer sur le comportement à adopter en cas d'événement majeur et sur les mesures individuelles à entreprendre pour se protéger face aux risques présents dans la commune.

Tous solidaires

Toutes les consignes qui vous sont données dans ce document ne peuvent être efficaces sans votre coopération. Une fois informé sur les risques majeurs, il vous incombe de prendre les mesures individuelles de prévention et de solidarité en cas de crise, dans le calme et sans vous mettre en danger. Il est de votre responsabilité de veiller à la sécurité des membres les plus fragiles ou isolés de votre famille et de votre entourage. En cas d'évacuation, pensez à vous munir des médicaments et papiers qui vous paraissent indispensables au vu de votre situation. Préparez un « kit » comprenant une radio avec des piles, une lampe de poche, des vêtements et une couverture.



Les risques naturels prévisibles d'inondations

Le document actuel en vigueur, concernant le périmètre du risques d'inondation, est le Plan des surfaces submersibles (PSS) de la vallée de la Marne, du 7 décembre 1994.

Ce document est annexé au Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Noisiel.



Les inondations

Les inondations de la Marne sont caractérisées par une montée lente des eaux et une durée de submersion relativement longue. Lors de l'inondation historique de 1910, la Marne a inondé le bas de la commune. Elle fut la plus importante du XX^e siècle pour la région parisienne. Comme toutes les grandes inondations, elle est due à l'addition de plusieurs crues qui se sont produites en même temps : de nombreuses autres crues ont provoqué de grandes inondations comme en 1958, 1959, 1968 ou encore en 1983.

CONSIGNES

- Dès l'alerte, fermez les ouvertures en rez-de-chaussée et mettez en hauteur les objets sensibles à l'eau.
- Coupez l'électricité et le gaz.

Les phénomènes météorologiques

Les **tempêtes**, les épisodes de **neige** et de **verglas** peuvent paralyser la commune. Les tempêtes, parfois très violentes, peuvent causer d'importants dégâts aux toitures, aux véhicules (chutes d'objets) et à l'environnement (forêts décimées).

Les chutes de neige perturbent la circulation et les communications et constituent un risque pour des conducteurs pris au piège dans leur véhicule. Une **canicule** peut également être très dangereuse.

CONSIGNES

Avant un grand trajet ou en cas de doute consulter la **carte de vigilance** de Météo France sur le site internet www.meteofrance.com : elle indique pour chaque département les phénomènes météorologiques pouvant être dangereux dans les 24 heures à venir.

Neige et verglas

- Si vous êtes chez vous, salez ou sablez les trottoirs.
- Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur l'état des routes, en appelant le **0800 100 200** ou le **0826 022 022** ou en consultant le site internet : www.bison-fute.equipement.gouv.fr
- Ayez toujours dans votre voiture un équipement minimum (couverture, lampe de poche, nourriture et eau) au cas où vous seriez bloqué.

Tempêtes

- Ne sortez pas de votre domicile ou abri.
- Abritez-vous dans un bâtiment.
- Fermez portes et fenêtres.
- Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilant aux chutes d'objets.

Canicule

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (supermarchés, cinémas, bibliothèques municipales...),
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour,
- Buvez fréquemment et abondamment même lorsque l'on n'a pas la sensation de soif.

La Ville possède un **fichier des personnes vulnérables**, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du service des Affaires Sociales au **01 60 37 73 62**.



Le transport de marchandises dangereuses

À Noisy et dans ses alentours, des matières dangereuses, principalement des produits inflammables, peuvent être transportées chaque jour par camion, par train voire par péniche. Les risques liés à un accident lors de leur transport sont variés : explosion, incendie, dégagement d'un nuage毒ique.

Pour ne pas agraver les conséquences lors d'accident de transport de marchandises dangereuses, une signalétique spécifique est obligatoire sur les véhicules concernés, afin d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui leur sont liés.



CONSIGNES

- Eloignez-vous du lieu de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.
- Prévenez les sapeurs-pompiers en leur indiquant, si possible, les codes et symbole inscrits sur le véhicule TMD.



LE SIGNAL D'ALERTE

Si un événement majeur se produit, la population est avertie grâce à des sirènes situées à Champs-sur-Marne et Lognes.



Les consignes générales s'appliquent dans tous les cas d'événement majeur et sont complétées par les consignes spécifiques à chaque risque.

Avant:

- Informez-vous sur les risques qui nous menacent. Consultez pour cela les documents existants ou les sites internet spécialisés.

Pendant l'alerte:

- Coupez les réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone.
- Mettez-vous à l'abri (ou évacuez si les autorités vous le demandent), en emportant votre « kit ».
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : vous les exposeriez au danger. Ils seront pris en charge par des personnels qualifiés.

- Écoutez la radio : France Info 105,5 MHz, France Inter 94,9 MHz ou la radio locale Vallée FM 98.4 MHz.

- Vous avez aussi des informations sur le déclenchement de l'alerte et l'évolution de la situation grâce :

- aux panneaux lumineux,
- au site internet de la ville (www.ville-noisiel.fr),
- à l'annonce d'accueil téléphonique de la mairie.

- Vous pouvez aussi vous adresser à la police municipale qui passera dans les quartiers afin d'informer la population par mégaphone.

Après:

- Si un confinement a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour sortir.
- Si une évacuation a eu lieu, attendez l'autorisation des autorités pour réintégrer les bâtiments et rebrancher les réseaux.
- Prévenez les autorités de tout danger observé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site du ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire : www.developpement-durable.gouv.fr

Portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les documents réglementaires (POS et PSS) et le plan communal de sauvegarde sont consultables librement en mairie.

Pour plus d'informations sur les risques majeurs à Noisy, contactez l'accueil de la mairie principale qui vous orientera vers le service concerné : 01 60 37 73 73.



NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCE

Sapeurs-pompiers:

18 ou 112

Police nationale:

01 64 11 28 28 ou 17

Police municipale:

01 60 37 74 36 ou

06 82 65 31 22

Service continu du lundi au vendredi de 7h30 à 21h, et permanence au poste (26, place Émile Menier) le samedi de 8h à 12h.

Mairie de Noisy-le-Grand

26, place Émile Menier

Tél. : 01 60 37 73 73

Ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h45, le jeudi de 8h45 à 12h et le samedi de 8h45 à 11h45.